



Municipalité de la
Commune de Duillier



Rapport sur la gestion et les comptes
Année 2021

Délégué municipal
Monsieur Michel Peytregnet, Syndic

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	4
2. Administration générale	4
• Généralités	
• Composition de la Municipalité et répartition des dicastères	
• Bourse	
• Visite préfectorale	
• Personnel communal	
• Préavis municipaux	
• Habitants	
• Archives	
• Urbanisme	
• UCV	
3. Finances.....	11
4. Police des constructions - Bâtiments communaux - Parcs et jardins - Routes & chemins - Ordures ménagères et déchets.....	23
• Police des constructions	
• Bâtiments communaux	
○ Centre communal	
○ Eglise	
○ Ecole	
○ Edgaronnette	
○ Ferme "Francelet"	
• Parcs et jardins	
• Routes et chemins	
• Ordures ménagères et déchets	
○ Déchetterie InterCommunale (DIC)	

5. Eaux - Egoûts- Epuration - Domaines et Forêts - Service de défense contre l'incendie et de secours - Protection civile - Société Electrique Intercommunale de la Côte29

- Eaux - Egoûts- Epuration
 - Eaux
 - Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)
 - Assainissement - Epuration / Eaux claires
- Domaines et Forêts
- Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS Nyon-Dôle)
- Protection civile (ORPC)
- Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC)

6. Ecoles - Social34

- Ecoles
 - Effectifs
 - Rapport de l'AISE
 - Faits marquants en 2021
 - Unité d'Accueil Pour Ecoliers Le P'tit Casse-Croûte (CAPS)
- Social
 - Résidence Plein-Sud SA
 - Prévoyance sociale (Aînés)
 - Cimetière

7. Communication – Police - Développement régional – Transports publics et mobilité douce – Environnement – Domaine et Forêts - RAT38

- Communication
- Police
 - Naturalisations
 - Gendarmerie
- Région de Nyon
- Environnement
 - Renaturation de la Promenthouse
- RAT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2021.

2. Administration générale

M. Michel Peytregnet, Syndic

Généralités

La Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal le rapport de gestion et des comptes 2021.

Ce rapport de gestion vous permettra, à nouveau, d'avoir un aperçu détaillé des activités politiques et administratives des différents dicastères qui forment notre "ménage" communal.

L'année fut marquée par le changement de législature avec le départ de notre ancien Syndic Jacques Mugnier, fonction que j'ai reprise au 1^{er} juillet 2021 ainsi qu'avec l'arrivée de notre nouvelle collègue, Mme Sylvie Muller qui s'est parfaitement intégrée dès sa prise de fonction. Elle fait preuve d'un grand investissement pas seulement pour les affaires de son dicastère, mais aussi pour l'ensemble des dossiers traités par le Collège. Je tiens également à relever la grande disponibilité de l'ensemble de mes collègues. Nous formons un Collège légèrement renouvelé au sein duquel la Collégialité perdure heureusement toujours. Malheureusement, la pandémie due au Covid-19 et ce malgré une légère amélioration de la situation sanitaire, aura continué à troubler le déroulement de nos activités au quotidien. Je tiens à saluer ici mes collègues pour avoir maintenu leurs activités publiques et être restés à disposition de nos citoyens tout en préservant la vigilance et la clairvoyance dans l'étude des dossiers à traiter. Je remercie également chaleureusement nos collaborateurs qui ont œuvré sans faille durant toute cette période d'incertitude au bon fonctionnement de notre village.

Votre Municipalité s'est réunie à 41 reprises cette année pour ses séances ordinaires, sans compter bien sûr, les représentations au sein des différents organismes intercommunaux auxquels notre commune est rattachée.

Une année complexe donc, marquée encore par des enjeux en matière de planification des affectations des terrains en application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), par des restrictions en rapport à la crise sanitaire et par l'étude consistant à trouver la meilleure solution pour l'agrandissement, respectivement la transformation de notre site scolaire ainsi que l'identification d'un partenaire fiable et durable pour la valorisation de la parcelle n° 26 qui représente un investissement

important de notre patrimoine communal qui doit être impérativement rénové et qui se doit de devenir un investissement rentable pour la communauté duillériane sur le long terme.

Afin que les membres de la Municipalité puissent travailler, réfléchir, proposer et décider, les collaborateurs de l'Administration œuvrent en amont et/ou en aval. Le Greffe municipal, le Contrôle des Habitants, la Bourse communale et le service de la Voirie et des Bâtiments sont les quatre entités qui forment une base solide pour l'avancée de nos projets.

Répondant à un besoin grandissant de notre population, je tiens à mettre en avant également notre structure d'accueil pour nos jeunes écoliers. Là aussi, un excellent travail de fond s'effectue à notre plus grande satisfaction.

Nouvelle législature

Après trois législatures de Municipalité, dont deux passées à la Syndicature, Jacques Mugnier a décidé de quitter le Collège. La nouvelle Municipalité m'a désigné pour reprendre cette fonction. Malgré 11 ans d'expérience au sein du Collège, j'affronte cette nouvelle responsabilité avec beaucoup de respect et d'humilité. Nous avons opéré quelques changements dans l'organisation des séances et la répartition des dicastères, cependant nous travaillons dans la continuité de ce qui avait été mis en place auparavant.

Je découvre donc cette nouvelle fonction de Syndic qui me demande d'être plus présent pour représenter la Commune, rencontrer des citoyens et/ou des fonctionnaires de l'Etat. Je m'y investis avec mes qualités et mes défauts tout en sachant que je peux compter sur une équipe qui réunit toutes les compétences et connaissances requises pour la gestion de notre Commune et qui m'apporte son soutien indéfectible au quotidien, soutien que j'apprécie et dont je remercie mes collègues municipaux et tous nos collaborateurs et partenaires.

Toutefois, n'oublions pas que mes collègues et moi, ce n'est pas pour rabaisser notre contribution – loin de là, ne sommes que des élus, de passage sur l'histoire des affaires communales. La pérennité d'une entreprise et je suis convaincu que c'est le cas d'une commune, repose sur les compétences et les connaissances de nos employés.

Tout ceci m'amène à remercier très chaleureusement tous les collaborateurs qui occupent ces postes et sans qui le bon fonctionnement de notre Commune ne pourrait pas être assuré.

Composition de la Municipalité et répartition des dicastères

Michel Peytregnet Syndic
Administration générale Finances, assurances Personnel Urbanisme et aménagement du territoire

Claude Bosson Vice Syndic Services industriels	Claudine Vanat Gachet Municipale Formation, aff. sociales	Sylvie Muller Municipale Sécurité publique	Christophe Challande Municipal Travaux
Réseaux eau et épuration Protection des eaux Eclairage public Protection civile Défense incendie Informatique	Ecoles Accueil parascolaire Patrouilleurs Jeunesse Aînés Cimetière	Communication Police Développement régional Transp. publics et mobilité Domaine et forêts RAT	Police des constructions Service des routes et voirie Bâtiments Gestion des déchets



Bourse

Factures, paiements, rappels, parfois même poursuites, font, entre autres, partie des activités hebdomadaires de M. Joseph Delort, Boursier communal, et de Mme Marilou Cabiale, sa comptable. La très bonne gestion de ces différents travaux comptables, permet un bon fonctionnement de ce secteur de l'administration de notre commune. Nos remerciements leur sont adressés pour les nombreuses tâches accomplies, visibles et parfois moins visibles.

Visite préfectorale

En 2021, c'est Mme le Préfet Chantal Turin qui a effectué la visite annuelle. Un certain nombre de registres et de documents communaux ont été passés en revue et le constat démontre leur bonne tenue. Après le côté plus technique, le moment des questions et des échanges a, à nouveau, été fortement apprécié. Nous tenons ici à souligner la qualité des relations entretenues à ce jour avec l'institution préfectorale.

Personnel communal

Le personnel de l'Administration communale est stable, ses processus et procédures sont rodés et il poursuit ses activités de manière efficace et bienveillante.

Le mandat de conciergerie, tant de l'école que de l'administration et de l'UAPE, est confié à une entreprise spécialisée. Insatisfait du prestataire précédent nous l'avons changé tout en augmentant également le rythme des nettoyages. Bien évidemment, l'augmentation du nombre de nettoyage a amené intrinsèquement une augmentation des coûts y relatifs. Par ailleurs, afin de seconder notre

collaborateur des services extérieurs, M. Nicolas Romanens continue à effectuer des mandats ponctuels sur appel.

Nous pouvons dès lors en tirer des conclusions plus que positives sur cette manière de procéder et avons décidé de poursuivre dans ce sens.

Greffe municipal	Mme Laurence Bodenmann	90 %
Contrôle des habitants	Mme Anna Blanchoud (Préposée)	50 %
Bourse	M. J. Delort & Mme M. Cabiale (Fiduciaire Heller SA)	½ jour semaine & mandats spéciaux
Voirie, Espaces verts et Conciergerie	M. Nenad Paunovic M. Nicolas Romanens	100 % Mandat
Conciergerie Ecole et Administration communale	CTA Services SA	Selon cahier des charges
Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "Le P'tit Casse-Croûte"	Mme Gilone Coddron (Directrice)	80 %
	Mme Francine Ecoffey (assistante socio-éducative)	80 %
	Mlle Isaline Ambort (assistante socio-éducative)	100 %
	Mme Pascale Kueffer (auxiliaire)	80 %
	Mlle Tania Mugnier (apprentie)	100 %
	Mlle Fanny Huguenin (apprentie)	100 %
M. Florian Paul (stagiaire)	80 %	
Gestion des archives	Pro Archives Conseils	Mandat

Le service des repas de l'UAPE qui nous sont livrés par l'auberge de Duillier, nous donne entière satisfaction. Les patrouilles scolaires sont toujours assurées par des personnes fidèles et dévouées que nous remercions chaleureusement.

Préavis municipaux

En 2021, 16 préavis ont été déposés auprès du Bureau du Conseil communal.

No 1	Bouclage ESP Plaisance-Valire
No 2	Révision des statuts de l'AISE
No 3	Transformation site scolaire, financement procédure marchés publics
No 4	Carrefour de l'épicerie crédit extrabudgétaire pour travaux supplémentaires
No 5	Révision du Règlement sur la protection du patrimoine arboré et son addendum

No 6	Révision du Plan d'affectation, autorisation de plaider
No 7	Gestion et comptes 2020
No 8	Autorisation de plaider devant les tribunaux
No 9	Autorisation de statuer pour la constitution de sociétés commerciales
No 10	Autorisation de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles
No 11	Dépenses extrabudgétaires
No 12	Plafond d'endettement 2021-2026
No 13	Arrêté d'imposition 2021
No 14	UAPE Révision du Règlement
No 16	Budget 2022

Habitants



Au 31 décembre 2021, 1143 habitants sont recensés à Duillier, dont 219 mineurs. Sur nos 255 étrangers, nous dénombrons 30 nationalités. On peut également inventorier 69 permis d'établissement B, 164 permis C et 14 fonctionnaires internationaux. Par ailleurs, nous comptons 86 frontaliers sur notre territoire.

A noter que notre commune compte encore 73 propriétaires de chiens.

Archives

La mémoire de notre patrimoine est scrupuleusement inventoriée et suivie dans la procédure d'archivage qui aujourd'hui est parfaitement à jour. Toutes les pièces d'archives sont dans une nomenclature informatisée et stockées dans leur version papier dans notre local d'archives.



Urbanisme



La Municipalité a poursuivi sa réflexion concernant la révision du plan d'affectation (PA). Compte tenu du changement au Conseil communal, nous nous permettons de reprendre quelque peu l'historique.

En effet, c'est en janvier 2018 que le plan directeur cantonal vaudois révisé est approuvé par la Confédération. Notre Commune surdimensionnée doit en conséquence redimensionner sa zone à bâtir dans un délai de 5 ans.

En résumé, cela signifie dézoner toutes les franges de la zone à bâtir en zone agricole, affecter en zone agricole ou de verdure les espaces

vides d'importance.

A la suite d'une présentation publique de l'application stricte des directives cantonales le 28 novembre 2019, notre travail en 2020 a été de mener une réflexion qualitative sur le tissu bâti et les espaces vides qu'il comporte et qui, à notre sens, méritent d'être mis en valeur et d'être préservés pour des raisons de qualités patrimoniales, paysagères et stratégiques.

Cela a été l'occasion de discussions avec les propriétaires les plus impactés et avec les membres de la Commission d'urbanisme élargie.

Cette nouvelle vision communale s'écartant beaucoup de la simple application technocratique des règles cantonales a été soumise aux autorités cantonales lors d'une séance de coordination avec la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) le 16 mars 2021. Lors de cette séance, qui s'est tenue en visioconférence, la DGTL nous a donné un préavis négatif pour le maintien des parcelles n^{os} 15 et 18 en zone village. Elle nous a confirmé également que le gel des droits à bâtir acquis sur des parcelles déjà et/ou en partie construites n'était pas défendable juridiquement. En conséquence de ce qui précède, nous avons supprimé le gel des droits à bâtir, mais nous avons conservé notre stratégie de maintenir en zone village les parcelles n^{os} 15 et 18. Le 24 juin 2021, le Conseil Communal a autorisé un crédit de CHF 75'000.—pour financer les frais de procédure liés à d'éventuelles oppositions de citoyens ainsi qu'à défendre notre vision contre les autorités cantonales, devant les tribunaux. A l'automne 2021, certains propriétaires potentiellement concernés par un dézonage nous ont fait une proposition consistant à échanger des droits à bâtir entre eux afin de préserver pour chacun un potentiel constructible en maintenant le bilan « habitants » au niveau de celui de la vision communale. Nous avons ensuite été convoqués à une séance avec la DGTL le 8 décembre 2021 durant laquelle nous avons à nouveau fait valoir nos arguments pour une acceptation de notre vision communale et, durant laquelle, nous avons également présenté la vision des propriétaires. Malheureusement, nous avons fait face à une totale absence de volonté de dialogue et reçu une fin de non-recevoir. Après consultation de nos conseils juridique et urbanistiques, nous avons décidé de maintenir la vision communale. La vision des propriétaires contrevenant à notre stratégie de défendre notre vision en contestant les divergences qui existent entre la LAT (loi de l'aménagement du territoire de la confédération) et sa transformation en loi cantonale (LATC : loi sur l'aménagement du territoire cantonal).

Le début 2022 nous permettra de finaliser notre PA et son règlement et de le soumettre à l'examen préalable à la fin du premier trimestre 2022.

Nous remercions également pour la coordination et les conseils précieux notre bureau d'urbanisme, la commission d'urbanisme du Conseil Communal et notre Avocat conseil dans ce dossier.

UCV

L'Union des communes vaudoise aura œuvré tout au long de cette année 2021 pour continuer à offrir ses conseils aux communes vaudoises et défendre leurs intérêts, elle s'applique à resserrer les liens avec les communes et renforce son rôle de partenaire privilégié pour 277 communes sur 300 que comptent le Canton. Pour celles et ceux qui s'intéressent à plus de détails sur les activités de l'UCV, nous vous transmettons le lien sur leur site internet : www.ucv.ch

1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2021 affiche un excédent de recettes de

CHF 726'309.08

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 534'631.--.

Conformément à ce que nous mentionnons dans le préavis sur la gestion et les comptes 2021 il s'agit d'un résultat qui dépasse largement nos attentes. Toutefois, comme mentionné dans le préavis, ce résultat tout à fait réjouissant et ouvrant certaines opportunités non prévues dans le plafond d'endettement, ne doit pas être interprété comme une augmentation récurrente de nos revenus sur les personnes physiques, seul critère valable pour la fixation du taux d'imposition !

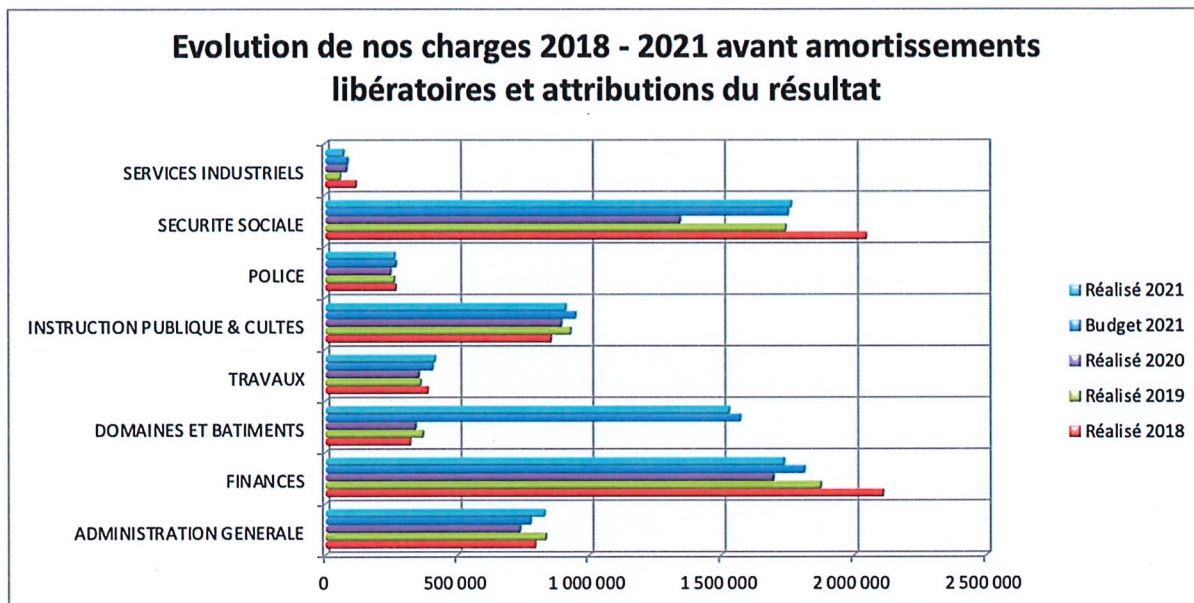
Nous reviendrons de manière plus détaillée sur les écarts qui ont permis de réaliser ce résultat dans les différentes rubriques comptables concernées.

Malgré les impacts toujours non négligeables du Covid-19 en 2021, en particulier sur certaines branches de notre tissu économique, l'économie Suisse s'est montrée une fois de plus très résiliente. C'est le cas également pour les marchés boursiers mondiaux qui ont vu leurs valorisations s'apprécier de manière importante. Malheureusement, le début 2022 nous a appris que l'être humain, certains en particulier, n'apprennent rien de l'histoire. Après la pandémie qui semble toucher à sa fin, nous nous retrouvons à nouveau menacés, cette fois-ci par une guerre qui a lieu sur notre continent qui affecte déjà le pouvoir d'achat de notre population et qui sème de l'incertitude dans le monde économique.

En résumé et malgré les incertitudes de nos jours, notre Commune se porte bien financièrement et dispose de réserves financières solides pour le cas où l'avenir devait encore nous réserver des imprévus pouvant amener des complications dans la gestion des affaires communales.

Analyse des principaux écarts (chiffres arrondis)

CHARGES



ADMINISTRATION GENERALE

Administration

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

110.318.0 « Honoraires et prestations de services » : Ce compte contient entre autres les frais engendrés pour le PA volet 2 (CHF 12'177.10) autorisé par le préavis 08/2019, les frais engendrés par l'étude sur la densification de la ZIZA (CHF 9'135.40) autorisé par le préavis 09/2019, les frais d'avocats (CHF 11'762.45) pour les procédures juridiques dans lesquelles la Commune est impliquée dans le cadre d'oppositions formulées contre des projets de constructions et les conseils dans l'élaboration du PGA ainsi que les frais d'étude pour le projet de l'école (CHF 15'531.75) autorisé par le préavis 03/2021. Ce dépassement autorisé par les préavis susmentionnés, est compensé partiellement par des subventions reçues pour l'étude de la ZIZA (CHF 6'718.95). Cette compensation se trouve sur le compte 110.436.0 qui contient également le remboursement des vacances SIAEP effectuées par C. Bosson et notre secrétaire. En effet, pour que ces prestations soient soumises aux déductions sociales, elles sont payées par la Commune et remboursées intégralement par la SIAEP.

110.351.0 « Participations à charges cantonales » : Le dépassement est lié à une augmentation de notre participation au trafic régional.

110.352.0 « Part. à charges d'assoc de communes » : Le nombre de dossier de construction transmis pour étude à notre service technique a fortement dépassé nos prévisions, particulièrement l'agrandissement de Synova dans la ZIZA. Ce dépassement est compensé par la refacturation des frais et les émoluments qui se trouvent sur le compte 110.431.0. Il est à noter que la refacturation pour certains permis de construire s'est trouvée à cheval entre 2021 et 2022, raison pour laquelle les émoluments ne compensent pas les frais payés en avance par la commune. Cette irrégularité sera compensée sur l'exercice 2022.

150.3140 et 150.4653 « Affaires culturelles, loisirs » : Conformément au préavis 01/2020 nous avons contribué au remplacement des cibles électroniques du stand de tir. Notre contribution était prévue à hauteur de CHF 19'853.15 et nous avons prévu au budget KCHF 22'000.--. Notre contribution finale s'élève à CHF 20'514.65.

160.319.1 « Taxe de séjour rétrocession » : Il s'agit d'un impact Covid-19 sur l'hébergement à l'Auberge de Duillier.

FINANCES

Service Financier

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

220.352.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » et 220.452.0 « Fond de péréquation, retour » : Nous avons reçu le décompte provisoire de la péréquation 2021 (ne contient pas les dépenses thématiques) qui indique que nous recevrons en retour env. CHF 70'000.-- lors du décompte définitif. Nous en avons donc profité de comptabiliser ce retour dans les comptes 2021. Dans le même chapitre nous signalons un remboursement sur la péréquation 2020 de CHF 29'046.-- qui se trouve sur le compte 220.452.2 « Fonds de péréquation retour ».

220.352.3 « Participation projets – DISREN », 220.380.1 « Attribution aux Réserves DISREN » et 220.480.9 « Prélèvement de la réserve DISREN » : Le Conseil régional a instauré une méthode de facturation des acomptes / décomptes sur plusieurs années. Comme nous avons budgétisé ces facturations sur un rythme annuel, nous avons au bouclage 2021 quelques petites distorsions. En effet, le prélèvement de la « Réserve Disren » (compte 220.480.9) devrait en principe correspondre à notre participation aux « projets Disren » (compte 220.352.3). Compte tenu que la réserve au bilan pour les projets antérieurs à 2021 n'était plus que de CHF 7'260.17, nous avons prélevé uniquement le montant à disposition.

220.452.1 « Compensation perte RIE III » : Compensation proportionnelle de la perte de revenus « Impôts sur personne morale » suite à l'introduction de la RIE III.

Amortissements

Comparé au Budget 2021, les amortissements suivants ont été amortis en totalité en 2020 :

Compte	Libellé	Montant au budget 2021
9143.17	Rénovation appartement Edgaronette	17 264,00
9141.43	Terrain Multisports	13 876,00
	Total des amortissements économisés en 2021	31 140,00

Amortissements obligatoires restants:

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9123.06	Parcelle 26 - Duillier	1 809 250,00	1 688 500,00	120 750,00
9141.11	Station pompage Avouillons	595 103,56	574 044,56	21 059,00
9141.17	Recaptage bras ouest sources des Tattes *1	881 090,00	851 720,00	29 370,00
9141.32	Conduite principal Condamine	695 791,05	664 091,05	31 700,00
9141.39	Déchetterie intercommunale	275 168,90	260 218,90	14 950,00
9141.44	Conduite ESP Panlièvre	319 951,53	305 751,53	14 200,00
9143.15	Ancienne Poste	597 543,60	554 866,60	42 677,00
9143.16	Réfection façade Complexe communal	253 759,75	241 592,75	12 167,00
9143.20	Réfection Cimetière	187 481,58	178 099,58	9 382,00
9143.21	Bâtiment complexe communal	807 305,12	777 038,12	30 267,00
	Total des amortissements obligatoires			326 522,00

*1) Ce compte a bénéficié d'une subvention de la part de l'ECA à hauteur de CHF 93'696.—en 2021. Cela a impacté notre montant d'amortissement prévu au budget comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Montants
Solde au 31.12.2020	974 786,00
Subvention ECA	93 696,00
Solde à amortir sur 30 ans	881 090,00
Amortissement annuel	29 370,00
Montant au budget 2021	33 164,00

Amortissements libératoires :

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9141.18	Recaptage Sources des Tattes *2	1 034 041,50	999 573,45	34 468,05
9141.42	Carrefour Epicerie *3	415 004,10	394 253,89	20 750,21
	Total des amortissements libératoires			55 218,26
	Total des amortissements			381 740,26

*2) Nous avons fusionné les comptes 9141.16 et 9141.18 (préavis 03/2017 et préavis complémentaire 09/2018) afin de faciliter la gestion des amortissements. Vous trouverez ci-dessous tous les éléments d'explications pour réconcilier ces comptes, leurs montants préavisés, leurs montants réalisés et le montant d'amortissement y découlant.

Description	Compte au bilan	Montant préavisé	Solde du compte avant fusion
Préavis 03 / 2017	9141.16	777 600,00	741 680,00
Préavis 09 / 2018	9141.18	300 000,00	292 361,50
Totaux		1 077 600,00	1 034 041,50
Report des soldes sur 9141.18			1 034 041,50
Amortissements sur / 30 ans		35 920,00	34 468,05

*3) Le compte au bilan 9141.42 se compose lui aussi de deux préavis dont vous trouverez ci-dessous les montants préavisés, leurs montants réalisés et le montant d'amortissement y relatif :

Description	Montant préavisé	Montant réalisé
Préavis 03 / 2018	388 100,00	
Préavis 04 / 2021	30 000,00	
Totaux	418 100,00	415 004,10
Amortissements sur / 20 ans	20 905,00	20 750,21

Compte tenu des incertitudes actuelles nous utilisons le surplus du résultat comptable 2021 pour augmenter notre réserve générale en lui attribuant le montant de CHF 671'090.82 (Compte 9282.01 au Bilan).

DOMAINE ET BATIMENTS

Terrain

310.318.0 « Honoraires et prestations » : A la demande de l'État nous avons participé à une première étape d'études sur la renaturation de la Promenthouse à laquelle a participé également la Commune de Coinsins. Cette dépense non prévue est majoritairement compensée par des participations financières sur les comptes 110.451.0 « Parts à recette cantonale » et 310.451.0 « Subsidés ».

310.480.0 « Prélèvement Fond de réserve » : Nous prélevons de cette réserve le montant qui correspond aux aménagements effectués à l'entrée du village « Rigolette ».

Centre Communal

350.314.0 « Entretien courant » : Le dépassement est lié à un entretien conséquent sur le chauffage du Centre Communal et des travaux d'entretiens des appartements non prévus.

350.314.1 « Conciergerie et nettoyage » : Dépassement dû à une augmentation de la fréquence de nettoyage et au changement du prestataire qui ne donnait pas satisfaction. Cette remarque est valable également pour le compte 351.314.9.

350.427.0 « Locations diverses » : Dû au Covid-19, la salle n'a pas pu être louée durant une grande partie de l'année.

Eglise

352.314.0 « Entretien » : Réfection des fenêtres et la charpente du perron. Comme l'avait annoncé notre collègue municipal, M. Christophe Challande des travaux de désinfection et de renforcement de la charpente étaient apparus nécessaires pendant le chantier ce qui explique ce dépassement.

Edgaronette

353.314.0 « Entretien » : Des travaux d'étanchéité à l'air entre les deux logements ont été nécessaires afin de couper la diffusion des odeurs de cuisine pour un montant de CHF 11'868.95 ce qui explique le dépassement sur ce compte.

Autres charges communales

355.314.0 « Entretien courant (local feu, fontaines) » : Ce compte contient le remplacement d'une BH défectueuse et des réfections du local feu.

355.318.0 « Honoraires et prestations de service » : Le montant figurant dans la colonne Budget est erroné, il aurait dû être à 0.

TRAVAUX

Routes

430.318.0 « Honoraires et prestations de services » : Comme prévu au budget ce poste comprend l'aide à notre employé communal qui a été sollicité bien en dessous de nos prévisions, raison principale pour laquelle ce poste dépasse d'env. KCHF 4 le montant prévu.

Ordures Ménagères

La rubrique 450 se clôture avec un excédent de recettes de CHF 21'956.26 alors que nous anticipions un résultat négatif de l'ordre de CHF 17'950.--. Ce résultat positif provient d'une contribution communale en baisse d'env. KCHF 13 par rapport au budget et env. KCHF 11 par rapport au réalisé en 2020 ainsi qu'une augmentation de la taxe de voirie d'env. KCHF 13 par rapport au budget respectivement KCHF 18 par rapport au réalisé 2020.

Le solde de notre compte de régulation (compte 9280.06 au bilan) a augmenté en conséquence et se trouve donc au crédit avec un montant de CHF 43'906.26.—ce qui devrait, dépendant du budget 2023

de la déchetterie intercommunale, nous permettre d'attribuer à nouveau les rabais sur la taxe forfaitaire en 2023.

Réseaux d'égouts et d'épurations

Financièrement il n'y a pas de particularité dans cette rubrique. Pour le sommaire des travaux effectués nous vous invitons à vous référer au rapport de Gestion de Claude Bosson, chapitre « Assainissements-Epurations / eaux claires ».

Instruction Publique et Cultes

La gestion efficiente de l'AISE et de l'UAPE se traduisent maintenant depuis quelques années par des résultats en dessus de nos attentes budgétaires. Nous relevons toutefois que nous avons bénéficié d'une subvention cantonale pour compenser une partie des frais engendrés par la pandémie qui se trouve sur le compte 511.451.0.

Sécurité sociale

Prévoyance sociale cantonale

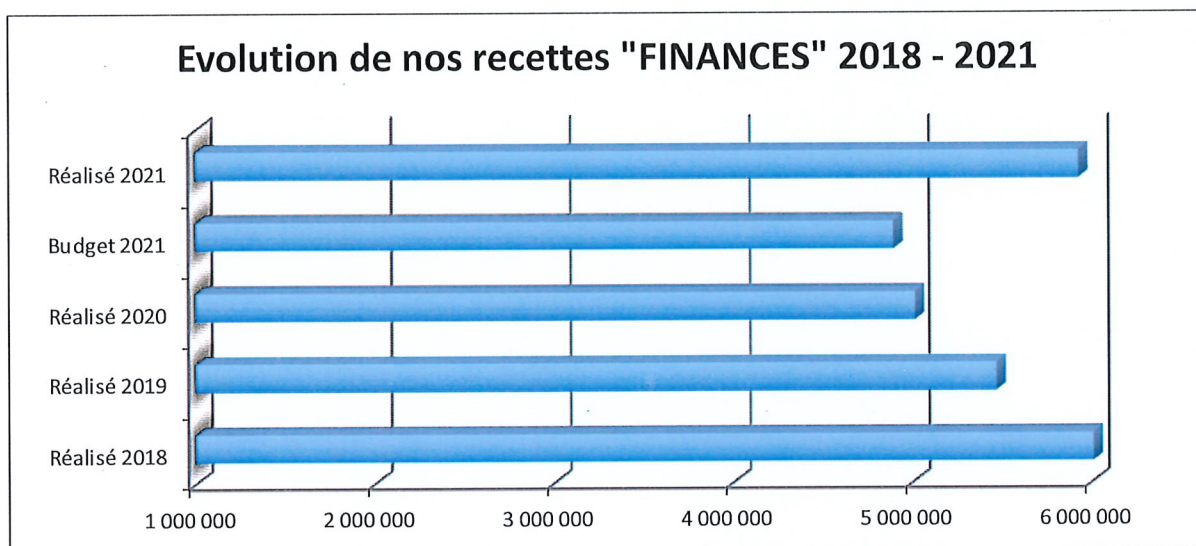
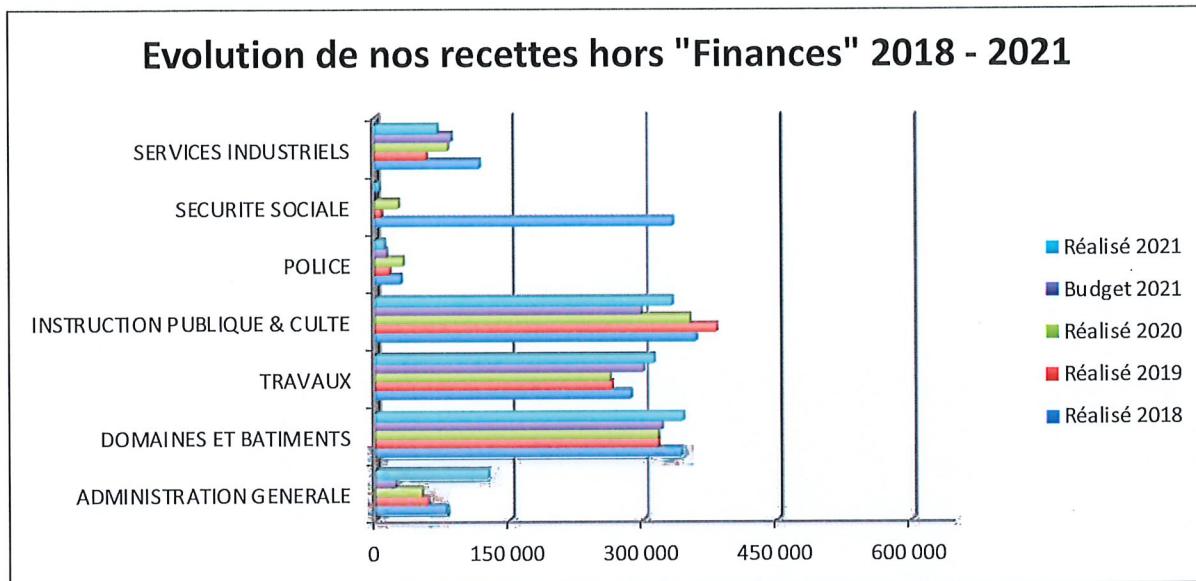
Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

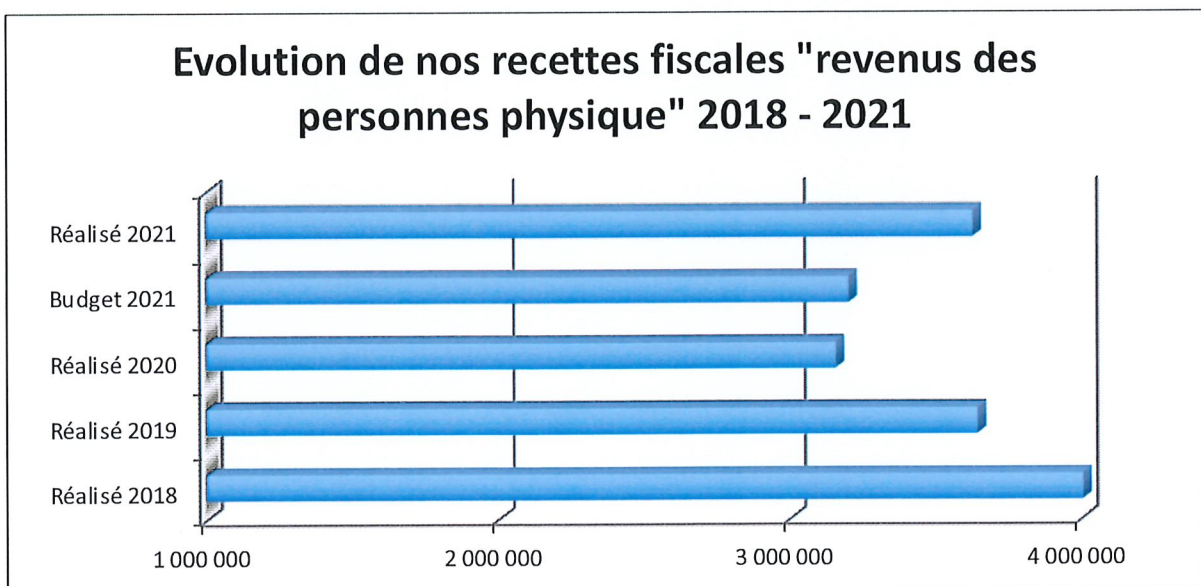
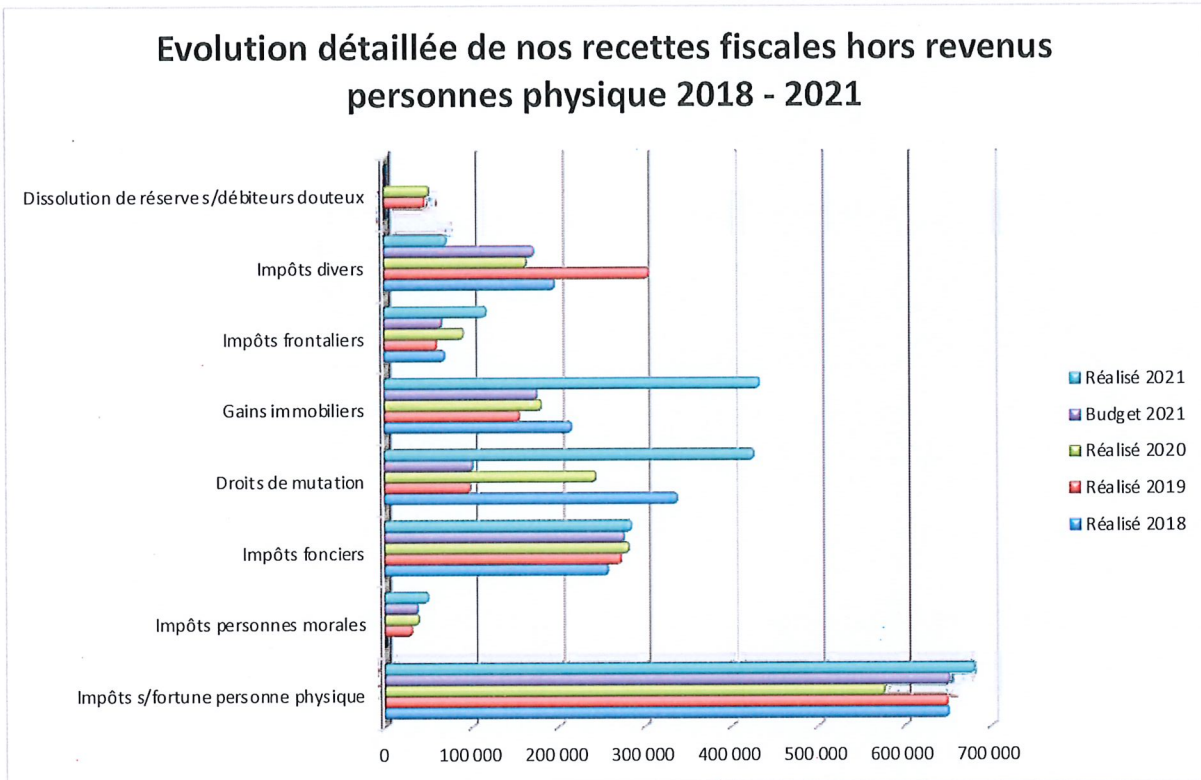
720.351.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » : Nous avons reçu le décompte provisoire de la péréquation qui indique et c'est une première, que la facture sociale 2021 est d'env. CHF 26'355.—en dessous de ce que l'État avait demandé au budget.

720.366.0 « Aides individuelles » : Ce ne sont pas les Aînés qui font dépasser le montant prévu au budget, mais bien nos petites têtes blondes qui fréquentent les crèches du RAT.

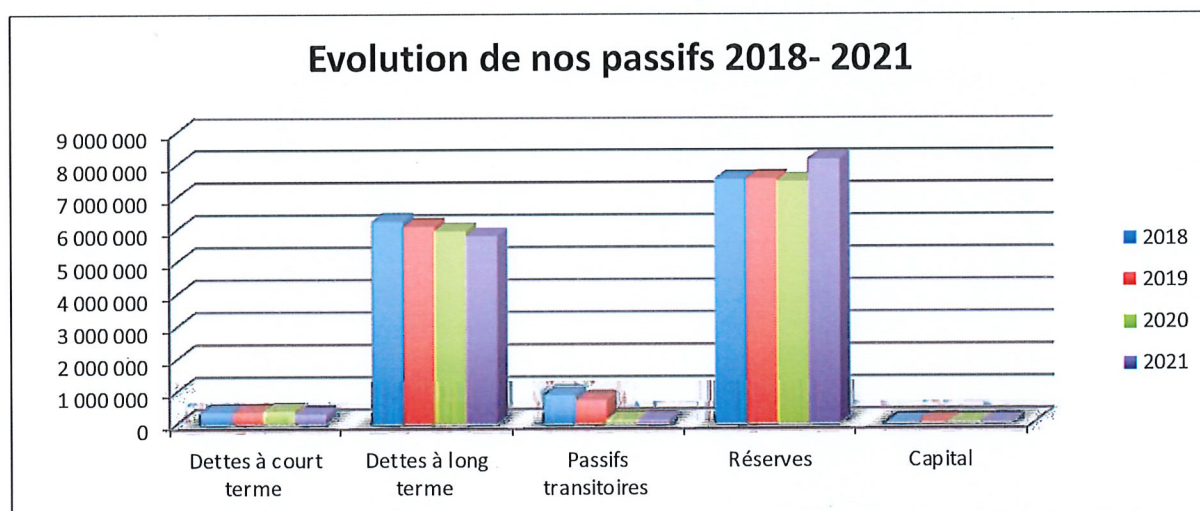
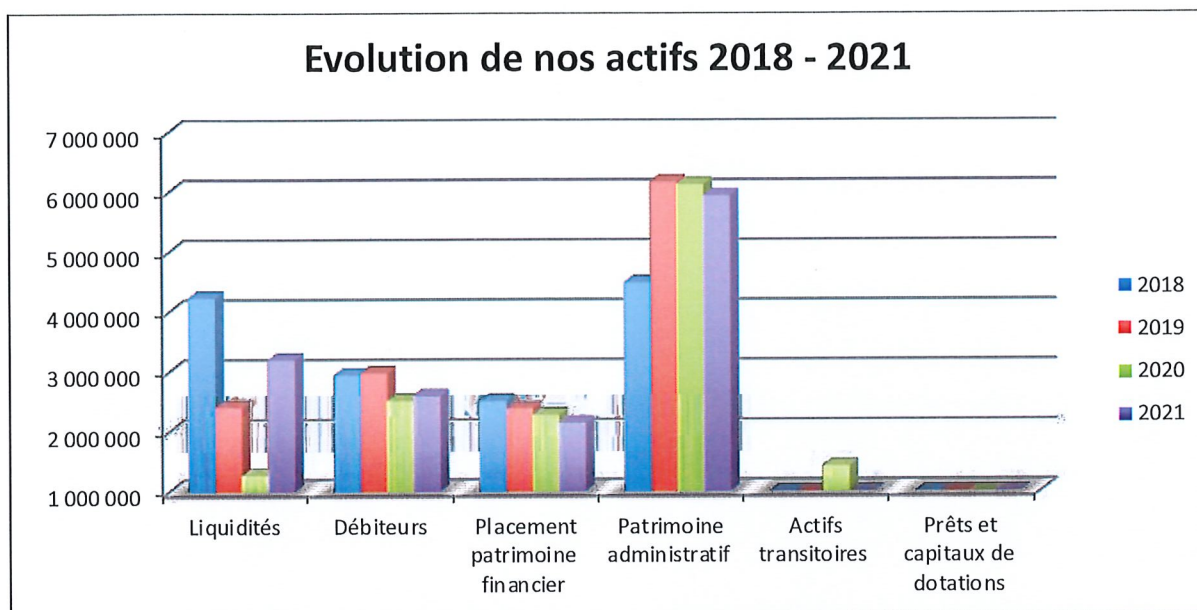
720.451.0 « Solde facture sociale année précédente » : Il s'agit d'un remboursement par rapport à nos acomptes à la facture sociale 2020.

REVENUS





2. COMPTES DU BILAN



Nos liquidités (rubrique 910 au bilan) s'élevaient en 2020 à CHF 2'536'229.80. Elles se composaient du solde au bilan auquel il fallait ajouter le retour de la péréquation (KCHF 1'260) qui se trouvait sur le compte 9139.00 « Actifs transitoires ». A fin 2021, elles ont augmenté d'env. KCHF 665 alors que les investissements se relevaient à env. KCHF 226. Du côté Débiteurs nous relevons que les Impôts à encaisser augmentent d'env. KCHF 265.

Le solde négatif du compte 9141.15 « Réalisation renaturation ruisseau Calève » présente un solde négatif qui provient du fait que les montants versés pour les acomptes des subventions Cantonales et Fédérales qui couvriront env. 93 % des coûts, dépassent légèrement les factures que nous avons payés en 2021.

Du côté des passifs notre dette diminue de KCHF 150 alors que les fonds de Réserve augmentent d'env. KCHF 678.

La marge d'autofinancement réalisée en 2021 était de CHF 1'102'729.13 alors que le budget prévoyait cette marge à CHF – 169'918.--.

Nous remercions la Fiduciaire Heller S.A. pour la tenue de notre bourse et de notre comptabilité ainsi que la fiduciaire A&A Fidu Nyon SA à Nyon pour la révision de nos comptes.

Police des constructions

Toujours sous l'emprise du PZR, notre autorité a néanmoins géré des objets de faibles importances, (vérandas/couverts, pompes à chaleur, panneaux solaires, piscines, petites transformations, améliorations énergétiques, etc.) ainsi que quelques travaux dans notre zone artisanale.

Ainsi, sous le contrôle de notre Service Technique Intercommunal, on dénombre tout de même la délivrance de 18 permis d'habiter et de 20 permis de construire pour une valeur de CHF 4,25 millions.

De plus, de nombreuses autorisations Municipales ont également été accordées pour des menus travaux de notre compétence.

Nous remercions cette année encore le STI pour son aide et ses conseils dans l'analyse des dossiers qui lui ont été soumis.

Bâtiments communaux

Centre communal

Il n'y a pas eu d'intervention particulière cette année au centre communal, seuls des travaux d'entretien courant ont été exécutés par notre collaborateur.

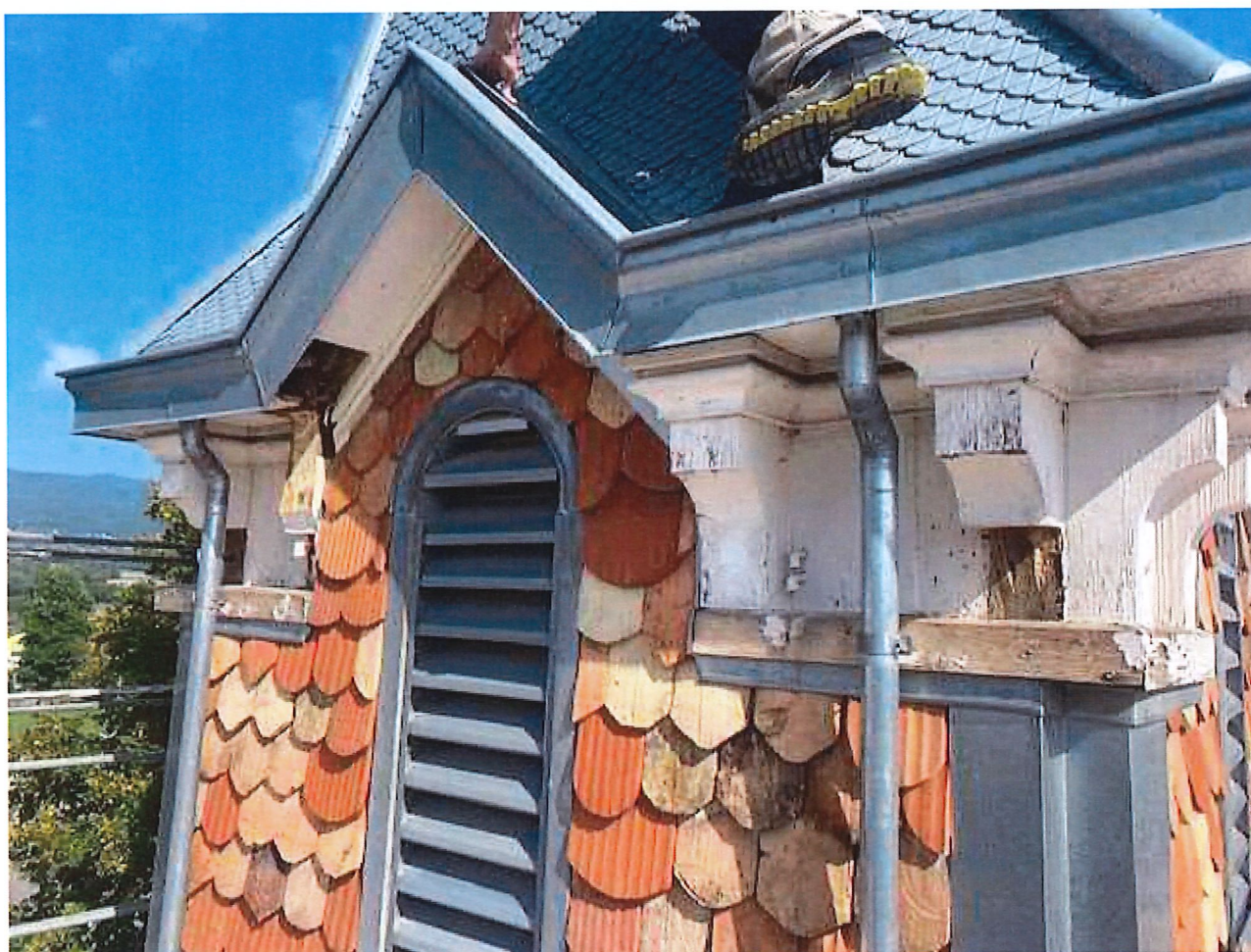
Comme l'année précédente, l'occupation des locaux a bien diminué à cause de cette crise sanitaire qui a perduré et nous a obligés à restreindre l'utilisation de ces surfaces afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur.

Eglise

Les travaux budgétisés ont pu être réalisés durant l'automne, il s'agissait principalement de réfectionner les boiseries extérieures telles que les avant-toits et les fenêtres côté Genève, ainsi que certaines pièces de charpente sur le perron d'entrée et du clocher.

Lors de ces travaux, nous avons également pu constater, grâce notamment à la pose de l'échafaudage qui nous a permis d'accéder à des endroits difficiles, que des éléments non détectés au départ, demandaient une intervention urgente.

Il s'agissait principalement du revêtement en zinc du clocher notamment de raccordement de ferblanterie dont les soudures n'étaient plus étanches et par conséquent des tronçons de charpente endommagés par les infiltrations d'eau au fil du temps.



De plus, il s'est avéré également nécessaire de traiter la charpente qui était attaquée par des insectes xylophages ainsi qu'intervenir sur les pièces de marbrerie composant le cadran de l'horloge.

C'est donc logiquement que nous avons profité de la présence des entreprises sur le chantier mais surtout, de celle de l'échafaudage pour entreprendre ces travaux.



Ecole

Comme chaque année, les petits travaux d'entretien ont été réalisés par notre collaborateur Nenad, parfois aidé par les artisans de notre village lorsque que cela s'est avéré nécessaire.

Durant la pause estivale les aménagements extérieurs budgétisés ont pu être réalisés, il s'agissait notamment de réaménager la place en copeaux sous les grands arbres et d'y ajouter quelques éléments de jeux.



Edgaronette

Les travaux entrepris lors de l'exercice précédent afin de régler des problèmes d'odeur entre les appartements n'ayant pas permis de résoudre le problème, une intervention plus conséquente s'est avérée nécessaire.

Il semblerait aujourd'hui que le problème a pu être réglé.

Ferme « Francelet »

Toujours sécurisée et en attente d'une nouvelle vie, cette bâtisse a retenu l'attention de notre Autorité. Aussi, un préavis sera déposé durant l'année prochaine, afin d'obtenir l'aval du Conseil pour une réhabilitation passant par un DDP conclu avec la fondation Equitim.

En attendant, notre collaborateur s'occupe d'entretenir les espaces extérieurs et de contrôler la sécurisation des lieux.

Parcs et jardins

Cette année, l'aménagement d'une petite place en pavés, équipée d'un banc et orné d'un Morus alba Fruitless formé parasol, a été réalisé en bas de la rue de la Rigolette, permettant ainsi de finaliser cette entrée du village après les travaux de construction des villas la surplombant.

A notre place de jeux du centre du village, des éléments de certains engins de jeux ont été changés afin de répondre aux normes de sécurités en vigueur pour ce type d'espace public.

Les travaux d'entretien habituels et courants ont été effectués par notre employé aidé parfois par notre collaborateur auxiliaire.

Routes et chemins

Hormis quelques petites interventions de réparation par-ci, par-là, il n'y a pas eu de travaux particuliers entrepris sur nos routes. Des compléments de matières ont eu lieu le long de certains tronçons notamment à la route de Trélex, celle de Givrins et au chemin Sous-Servaz, ceci afin de combler les ornières qui s'étaient créées avec le temps et le débordement des véhicules en dehors de la zone bituminée.



Ordures ménagères, déchets et déchetterie intercommunale (DIC)

Le tonnage des ordures ménagères récolté aux portes à portes est resté relativement stable cette année.

De 107.81 to en 2020, il est passé à 107.08 tonnes cette année 2021, soit une diminution de 0,73 to.

Par contre, le volume des ordures ménagères acheminées à la déchetterie a encore légèrement augmenté d'une tonne cette année, passant de 6.65 to en 2020 à 7.65 to en 2021.

A noter que notre population est passée de 1133 habitants à fin 2020 à 1143 à fin 2021 soit 10 habitants supplémentaires.

Globalement le volume de nos ordures ménagères reste relativement stable depuis bien quelques années.

Les statistiques démontrent encore une fois que nos citoyens produisent moins d'ordures ménagères que le reste du canton puisque les chiffres qui nous sont connus relèvent que la moyenne cantonale est de 137,4 kg/hab. alors que la nôtre se situe à $(= 107.08/\text{nbre hab})$. kg/hab.

Nous pouvons également relever que selon les statistiques cantonales, nos citoyens restent généralement bien en dessous des moyennes également avec les autres déchets, par exemple :

Déchets encombrants : Duillier 24.05 kg/hab. – Canton 27.54 kg/hab.

Compostables : Duillier 82,52 kg/hab. –Canton 94.99 kg/hab.

Bois usagé : Duillier 26.47 kg/hab. - Canton 26.56 kg/hab.



Chiffres comparatifs en tonne des différents déchets produits par nos citoyens

Dès 2016 à la DIC, part de la commune de Duillier 1/5^{ème}

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
OM (PàP + DIC)	114.73	114.46	98.41	109.34	105.43	103.75	111,62	124.73	142.63
Verre	39.08	38.67	36.24	35.12	22.00	43.93	51.83	52.74	49.12
Encombrants	24.05	26.06	24.86	22.96	25.12	48.59	44.27	41.98	37.81
Papier	36.66	39.81	46.17	50.95	<i>auparavant mélangé avec le carton</i>				
Carton	27.20	27.02	22.15	22.86	19.26	75.52	66.42	76.18	76.79
Compostables	85.52	79.30	79.71	72.28	73.85	76.95	125.64	167.11	184.44
Méthanisables	7.15	6.92	7.38	6.08	5.94	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Déchets inertes	21.97	24.79	22.27	21.03	22.65	<i>auparavant pas renseigné</i>			
PET	2.82	3.12	3.00	3.29	3.17	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Ferraille/Alu/Fer blanc	12.86	12.56	13.31	11.76	12.50	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Bois	26.47	30.69	28.55	27.08	27.32	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Plastique	11.85	12.95	11.66	11.23	10.74	<i>auparavant encombrants</i>			
Amiante	0	0	0.004	0.12	0.52	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Appareils électriques	6.98	7.95	17.33	7.82	8.46	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Huiles	0.71	0.50	0.32	0.4	0.41	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Cuivre	0.02	0.03	0.07	0.12	0.06	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Textiles	5.49	6.63	5.80	5.54	7.56	<i>auparavant pas renseigné</i>			
Laiton	0	0.05	0.033	0.03	0.02	<i>auparavant pas renseigné</i>			

Cette année encore, ces résultats démontrent une fois de plus que notre déchetterie intercommunale répond aux besoins de notre population et lui permet de trier ses déchets dans les règles de l'art.

Les contrôles d'accès effectués aléatoirement tout au long de cette année ont démontré une fois de plus que notre installation attire toujours plus de personnes étrangères aux deux communes et qu'il nous faut rester vigilants afin de prévenir des abus.

Nous remercions le responsable du site, Monsieur François Annen, pour son excellent travail et sa disponibilité tout au long de l'année ainsi que celle de ses collègues qui œuvrent parfois pour le remplacer.

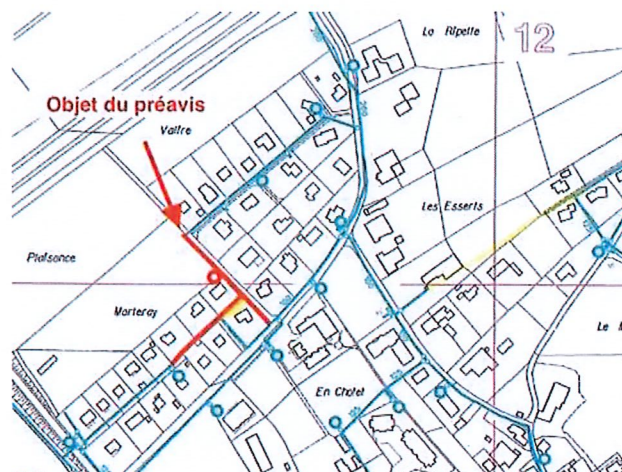
Nous relevons également, la parfaite collaboration avec nos collègues de la commune de Prangins et leurs chefs de service et les remercions pour leur implication.



Service des eaux

Le PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) mis à jour en 2010 prévoyait le remplacement du bouclage pour le chemin du Marteray. Ce remplacement n'étant pas jugé prioritaire, il avait été repoussé d'année en année.

Lors du remplacement de la conduite eau sous pression dans le chemin de Panlièvre en 2019, nous avons constaté que le bouclage entre le chemin de Valire et le chemin de Plaisance n'existait tout simplement pas !?



Fort de ce constat, un préavis a été soumis au Conseil afin de répondre au plus vite à ce manquement car le réseau possède deux bras morts (Valire et Plaisance) et l'alimentation de la Commune n'est pas sécurisée en cas de problème sur le chemin de Panlièvre. De plus, une borne hydrante a été installée puisque là aussi nous avons un manquement.

Ces travaux ont nécessité d'intervenir sur des domaines privés et nous tenons à remercier sincèrement tous les propriétaires concernés pour avoir permis la traversée de leur parcelle.

Nous avons également procédé à un contrôle de toutes les vannes de réseau accessibles sur le territoire de la commune, comprenant ouverture et nettoyage des capes, manœuvres des vannes et remise dans l'état initial.

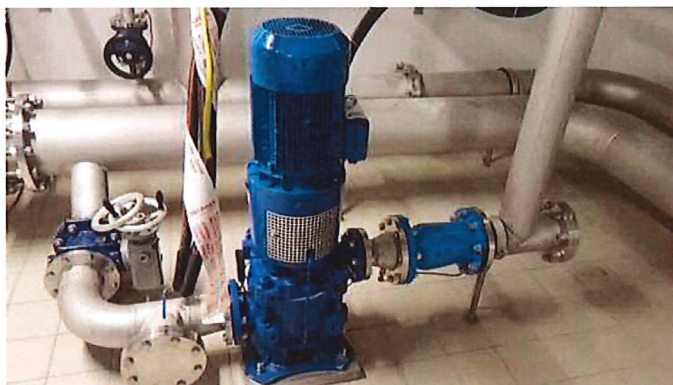
Nous en profitons pour remercier les entreprises ainsi que notre bureau d'ingénieurs pour la qualité de leurs prestations.



SIAEP (Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier)

Une séance de travail au sein de la SIAEP a permis de définir les modalités pour la mise à disposition et la vente d'eau aux SIN (Service Industriels de Nyon) et les pourparlers vont bon train. Cette vente d'eau a pris du retard, notamment par la réfection de la station de pompage de Bucleis qui s'achèvera courant 2022.

Pour assurer l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la SIAEP, nous avons profité d'installer une nouvelle pompe.



Les coûts de modernisation sont pris en charge par la SIAEP au travers de son fond de renouvellement qui est alimenté à parité égale par nos deux communes au travers des comptes respectifs affectés.

L'ancienne installation ne permettait que de maintenir une pression minimale pour le réseau de Duillier sans aucun secours pour Coinsins.



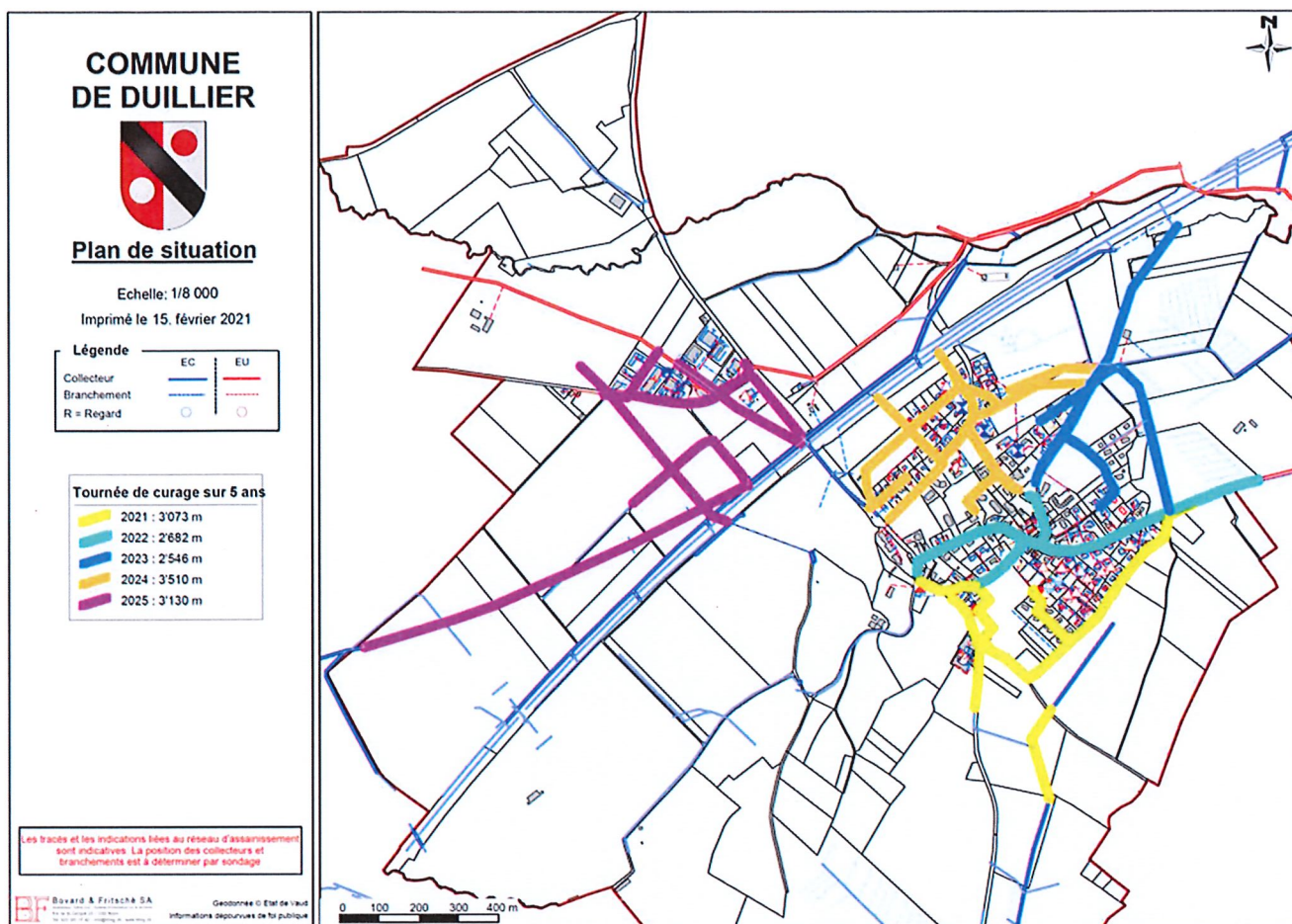
Notre réservoir principal du Bois de Chêne a été mis partiellement et par alternance hors service (*en jouant avec les deux cuves*) afin de faire l'objet d'un nettoyage approfondi. Nous en avons profité pour faire inspecter la structure par un bureau d'ingénieur spécialisé. Il en ressort que des travaux de moindre importance sont à réaliser à court terme (moins de CHF 10'000.-) et que des travaux plus conséquents (~ CHF 160'000.) sont à prévoir à plus long terme.



Assainissements - Epurations / eaux claires

Afin de diminuer les eaux pluviales dans le réseau des eaux usées, la campagne de teintage à la fluorescéine continue d'être déployée sur l'ensemble du village. Ce ne sont pas moins de 18 parcelles qui ont été contrôlées et seuls quelques défauts mineurs ont été identifiés. Un délai raisonnable est laissé aux propriétaires pour effectuer la mise en conformité.

Pour ce qui est des collecteurs, nous planifions un curage avec passage de caméra par secteur avec un tournus sur 5 ans. Sur 2021, c'est principalement la Rue du Château et Sous-Servaz qui ont bénéficié de ces prestations.



Ces collecteurs, aussi bien les eaux claires qu'usées, sont en bon état et ne nécessitent pas de grosses interventions ou remplacements.

Nous avons enfin pu mettre en conformité la rue du Château..., en effet le collecteur des eaux claires ainsi que les grilles de route partaient aux eaux usées !? Comment est-ce possible... cela provient du fait que des raccordements d'eaux usées en amont étaient raccordés au collecteur des eaux claires et de ce fait l'eau ne pouvait pas se rendre au milieu naturel et devait partir à la STEP.

Les propriétaires s'étant mis en conformité, nous avons pu rendre la rue du Château au eaux claires.

Ce point était, à notre connaissance, la dernière non-conformité majeure de notre réseau communal de séparatif.





Domaines – Forêts

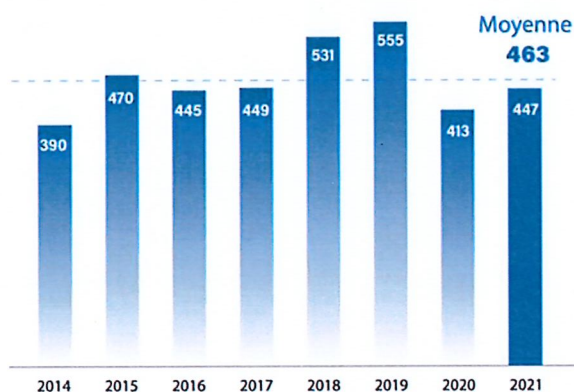
Le règlement sur la protection du patrimoine arboré ainsi que l'addendum relatif à la protection du Grand capricorne et du Lucarne Cerf-volant ont été finalisés et validés par le Conseil communal au courant du mois de juin.

Dès juillet 2021, ce dicastère est repris par Mme Sylvie Mueller à qui je souhaite autant de plaisir que j'en ai eu.



SDIS (Service Défense Incendie et Secours)

Le SDIS Nyon-Dôle regroupe 18 communes et se compose de 236 sapeurs-pompiers, 23 femmes et 213 hommes, sur qui nous pouvons compter 24h/24 toute l'année. L'année 2021 n'a pas été simple, il a fallu s'adapter, certes comme tout le monde mais la priorité a été de protéger les intervenants afin d'assurer en tout temps les missions. Le nombre d'interventions est de 447 soit en dessous de la moyenne des 8 dernières années.



Interventions par site opérationnel

Site de **St-Cergue (DPS B)**
45 interventions



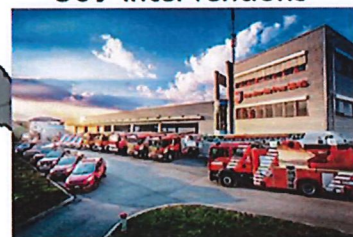
Site de **Genolier (DPS A)**
31 interventions



Site de **Bonmont (DAP)**
20 interventions



Site de **Nyon (DPS G)**
369 interventions



Certaines interventions nécessitent parfois l'engagement de plusieurs sites



ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile)

Après une année 2020 bouleversée par la pandémie de la COVID-19, l'année 2021 n'a pas été de tout repos pour cette entité qui regroupe les 47 communes du district. En plus de la COVID-19, qui était toujours présente, il a fallu gérer une crise organisationnelle interne à la suite d'un audit qui a contraint le commandant et le président du CODIR de démissionner. Lors de ce début de législature, un nouveau Comité Directeur est entré en fonction et a travaillé d'arrache-pied avec deux cadres du canton afin d'assurer la suppléance en attendant l'engagement d'un nouveau commandant.



SEIC (Société Électrique Intercommunale de la Côte)

La SEIC, propriété des 6 communes qui sont Begnins, Coinsins, Duillier, Gland, Prangins et Vich, est partie prenante dans le projet de géothermie de moyenne profondeur sur la Côte.

La société EnergeÔ SA, dont le siège est à Vinzel, en partenaire avec les Services Industriels de Nyon (SIN), la Société Électrique des Forces de l'Aubonne (SEFA) et la Romande Energie ont reçu la validation courant septembre du Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de ce projet ambitieux axé sur les énergies renouvelables. Le premier coup de pioche est prévu pour début 2022.



Ecoles

Effectifs

Sur les six classes mises à disposition dans notre village, cinq sont occupées par des élèves âgés de 4 à 9 ans qui forment le pôle HarmoS 1-4P des villages du bas (Duillier – Coinsins – Vich + 2 élèves de Begnins). Une classe accueille toujours des élèves de 5P et une classe est utilisée en multi-fonction, (couture et appuis).

Tableau 1 Effectifs des classes de Duillier

	Total	Enfants du village
Classe de Mme Bran (1-2P)	17	8
Classe de Mme Martins (1-2P)	18	10
Classe de Mme Treboux (1-2P)	17	9
Classe de Mme Barby (3P)	20	15
Classe de Mme Franklin (4P)	20	12
Classe de Mme Zryd (5P)	16	11
<i>Ecole de Duillier</i> Total de l'effectif au 31.12.2021	108	65

Tableau 2 Effectif des élèves de Duillier scolarisés hors du village

Ecole de Coinsins (5-6P)	10
Ecole de Vich (7-8P)	22
Ecole de Begnins (9-11S)	30
<i>Etablissement primaire et secondaire de l'Esplanade</i> Total des enfants de Duillier scolarisés au 31.12.2021	127

Un immense merci à l'équipe des patrouilleurs, dont le rôle essentiel nous permet de garantir une sécurité optimale sur le chemin de l'école de notre village.

L'année 2021 a passablement occupé votre exécutif dans le projet d'agrandissement de l'école du village. Pour rappel, un manque de locaux est avéré sur les villages du bas de l'arrondissement scolaire. Le site scolaire de Duillier doit augmenter le nombre de classes à mettre à disposition de l'école à court terme.

Rapport de l'AISE

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni tous les quinze jours durant l'année écoulée et a déposé 11 préavis au Conseil Intercommunal.

Faits marquants en 2021

L'année 2021 a principalement été marquée par l'acceptation des nouveaux statuts de l'Association et de son règlement des loyers. Après plus de 8 ans de négociations non abouties et de blocages politiques, c'est avec un immense soulagement et une grande satisfaction, que le Comité de Direction peut enfin passer à un autre volet de son mandat de manière sereine. Appuyée sur un règlement interne des loyers répondant aux attentes de toutes les Communes membres, l'AISE va pouvoir aller de l'avant dans les nouvelles constructions, qui deviennent urgentes sur les écoles du bas de cet arrondissement scolaire.

La crise sanitaire, toujours d'actualité en 2021, a passablement compliqué l'organisation de l'école ainsi que de toutes les tâches qui incombent aux Communes, concernant les élèves. Que ce soit pour les transports, les restaurants, les activités hors cadre scolaire entre autres, les allègements et les durcissements des mesures imposées par le Canton au fil de l'année, ont obligé le CoDir à être extrêmement réactif et même créatif, afin de répondre aux normes parfois contradictoires, édictées par nos Autorités cantonales. Néanmoins, avec l'aide des Communes et de tous les partenaires, la scolarisation des 1'200 élèves de l'arrondissement a pu être garantie dans de bonnes conditions. Espérons que l'année 2022 permette aux élèves de pouvoir suivre et reprendre un cursus normal dans leur parcours scolaire.

Cette année 2021 a également été marquée par le renouvellement des autorités. Le Comité de Directions est représenté par 8 des 10 Communes membres depuis le mois d'août.

Une nouvelle répartition des tâches a été exécutée dans une ambiance sereine et constructive. Un renouvellement des membres du Conseil Intercommunal a également été effectué, apportant une nouvelle dynamique dans l'Association, ce qui est réjouissant.



Pour rappel, à la rentrée d'août 2021, ce sont 1206 élèves qui sont scolarisés. S'ils ne vont pas à l'école dans leur village de domicile, ils sont transportés en minibus pour les plus jeunes, en bus privés ou avec CarPostal pour les plus grands.

- Au primaire (1-8P)

816 élèves répartis dans 7 villages, dont 499 sont déplacés, soit 61,15 % de l'effectif primaire.

- Au secondaire (9-11S) 390 élèves scolarisés à Begnins uniquement, dont 318 sont déplacés, soit 81,53 % de l'effectif du secondaire.

Les restaurants scolaires ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ont servi en moyenne par semaine :

Pour les secondaires :

Begnins (9-11S) 361 repas

Pour les primaires :

Bassins (1-6P) 232 repas

Begnins (1-4P) 160 repas

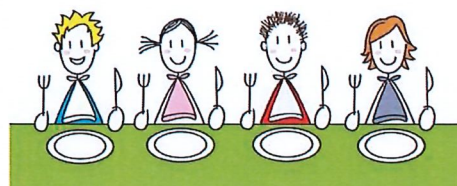
Coinsins (5-6P) 120 repas

Duillier (1-4P) 180 repas

Le Vaud (5-8P) 228 repas

St-George (1-4P) 128 repas

Vich (7-8P) 144 repas



UAPE Le P'tit Casse-Croûte



L'année 2021 a été conditionnée aux contraintes liées au Covid-19. Au vu de l'évolution de l'épidémie, les élèves fréquentant la structure ont parfois été mis en isolement à la maison, tout comme le personnel. Il a donc fallu s'adapter à cette situation au quotidien et faire face à ces changements de dernière minute. Globalement, la fréquentation de l'UAPE n'a pas trop souffert des conséquences de cette épidémie. Les changements dans

l'organisation professionnelle des parents (télétravail), ont eu une incidence sur les inscriptions, mais la situation devrait se stabiliser en 2022.

Au 31 décembre 2021, l'équipe de l'UAPE Le P'tit Casse-Croûte se compose de Mme Gilone Coddron, directrice, Mmes Francine Ecoffey et Isaline Ambort, assistantes socio-éducatives, Mme Pascale Küffer, auxiliaire, Mme Karine Rabbe-Karrer, dame de service pour le midi, ainsi que Tania Mugnier, Fanny Huguenin, apprenties et Florian Paul, stagiaire.

75 élèves fréquentent l'UAPE de Duillier chaque semaine, dont 45 habitent Duillier. Près de 200 repas sont servis par semaine et quelques 30 enfants sont présents dans notre UAPE tous les après-midis. Un grand merci à toute l'équipe en place ainsi qu'aux auxiliaires et autres intervenants qui prennent grand soin de nos enfants. La motivation et le professionnalisme de tous, additionnés d'une grande disponibilité et d'une bonne entente générale font de notre UAPE une réussite exemplaire.

Social

Résidence Plein-Sud S.A.



La Résidence Plein Sud Begnins SA, composée de 28 appartements destinés prioritairement aux retraités de notre région affiche complet. Malgré des placements en EMS ou des décès, les mutations de locataires durant l'année n'ont laissé qu'une très courte période de logements vacants. Ces appartements répondent à un réel besoin, mais ne sont pas accessibles à toutes les bourses, ce qui est le principal frein à la signature d'un bail. Ces logements adaptés permettent de reculer de manière significative le placement en EMS, but recherché tant par les locataires que par leurs proches. Le Covid-19 n'a pas épargné les locataires mais la bonne gestion de cette crise par le personnel présent au quotidien dans le bâtiment ainsi que les mesures sanitaires mises en place, ont permis de contenir les foyers d'infection.

Prévoyance sociale (Aînés)

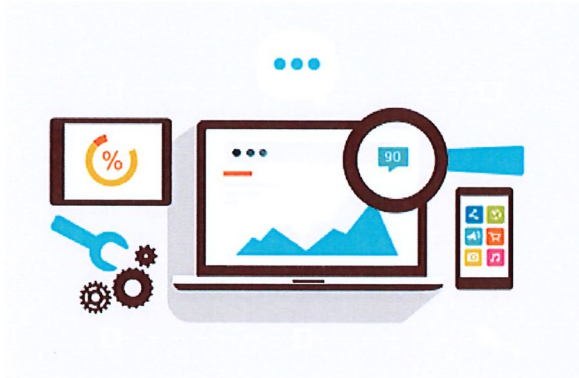
Pour la deuxième année consécutive, la course annuelle tant attendue n'a pas pu être organisée et le repas de Noël a dû être annulé à la dernière minute. Avec l'aide de la jeunesse de Duillier, des biscuits de Noël ont été confectionnés et distribués à nos aînés. Cette visite a permis de s'assurer de la bonne forme physique et surtout morale de cette tranche de notre population, particulièrement affectée par la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2021, la doyenne et le doyen de notre village sont :

Madame Georgette Magnin, née le 15 avril 1925

Monsieur Pierre Annen, né le 8 février 1930

Communication



La Municipalité en collaboration avec le greffe et le contrôle de l'habitant effectue une refonte complète du site internet : nouvelle répartition, nouveaux onglets, mise à jour des textes, des liens internet etc.

Naturalisations

En 2021, 3 dossiers de demandes de naturalisation ont abouti à l'obtention de la bourgeoisie de Duillier et de la nationalité suisse.

Dans un premier temps, c'est le service cantonal de la population qui officie.

Un rapport d'enquête est ensuite réalisé par une personne habilitée et reconnue par les instances cantonales, oeuvrant pour bon nombre de communes dont la nôtre. Il s'agit de M. Pierre-Alain Josseron, citoyen duilliéran.



En fonction des conditions spécifiques de leur demande, chaque candidat est ensuite soumis à un test de connaissances générales.

Enfin, une délégation de la Municipalité reçoit également les demandeurs. Si cet entretien ne ressemble en rien à un examen, il tient tout-de-même à cœur à votre Autorité de rencontrer les futurs nouveaux bourgeois de la commune et de leur poser un certain nombre de questions afin de jauger le niveau de connaissances historiques, géographiques et civiques des candidats.

Police

La Municipalité travaille en bonne collaboration avec la Gendarmerie vaudoise et plus particulièrement avec le poste de Nyon. Une rencontre annuelle avec une délégation municipale est agendée afin de pouvoir faire le point de situation et de répondre aux questions des uns et des autres.





Le Conseil Régional poursuit ses nombreuses activités locales, régionales et extrarégionales dans le cadre du mandat qui est le sien.

Si les transports publics et la mobilité douce sont toujours au cœur des débats et des projets à initier ou à suivre, le fonctionnement de l'institution, le tourisme, la culture, le sport, l'économie, l'environnement, la communication et le développement régional ne sont pas en reste.

Le Conseil Intercommunal (CI) composé des représentants exécutifs et des délibérants des communes membres s'est réuni à 6 reprises malgré la pandémie traitant 20 préavis, 1 postulat et 1 motion.

Le rapport annuel 2021 du Conseil Régional ainsi que tous les autres documents du CI sont disponibles sur le site internet de la Région de Nyon www.regiondenyon.ch

40 communes des 47 du district sont membres en 2021 de la Région De Nyon composant 91% de la population du district.

Environnement - Domaines – Forêts

La Municipalité a reçu l'étude préliminaire concernant la renaturation de la Promenthouse.



Les communes de Duillier et Coinsins ont sollicité le canton de Vaud pour lui présenter une problématique de déstabilisation des berges en aval de l'autoroute A1 suite à l'importante crue de janvier 2018.

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

En 2021, le RAT accueillait 49 enfants de Duillier dans les structures suivantes :

Crèches et garderies : 27 enfants

Accueillantes en milieu familial : 20 enfants

UAPE : 2 enfants qui sont répartis de la manière suivante :

- 1 enfant au sein de l'UAPE Les Vickings à Vich
- 1 enfant au sein de l'UAPE La Fourmillière à Prangins.

La participation financière de notre commune est en constante augmentation, mais elle est toujours aussi difficile à budgéter, puisqu'elle varie en fonction du nombre d'enfants qui s'inscrivent dans les différentes structures durant l'année et tient compte du revenu des familles.

Un contrôle assidu effectué par le RAT est indispensable, afin de contenir l'évolution des coûts des enfants en âge préscolaire qui sont à la charge de la collectivité.